

CONSEIL DE L'EUROPE

Assemblée parlementaire

Printemps 2018

I - Montée implacable du populisme xénophobe, du ressentiment et du discours de haine en Europe en 2017

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) Strasbourg 22 juin 2018

Le populisme xénophobe et le discours de haine ont continué de progresser en 2017, avec un niveau de migration élevé et de nombreux problèmes d'intégration, une forte présence de l'extrémisme religieux, des attentats terroristes et un climat socio-économique dicté par l'austérité, et ce dans toute l'Europe, d'après le [rapport annuel](#) de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ([ECRI](#)) publié aujourd'hui.

Le discours populiste s'est transformé en une haine des étrangers ou des minorités ; la migration et le multiculturalisme ont continué d'être présentés comme une menace pour la cohésion sociale et pour la sécurité ; les médias traditionnels et les réseaux sociaux ont encouragé l'auto-ségrégation et ont accentué les divisions sociales. Le rapport souligne que les inquiétudes pour la sécurité ont été exploitées pour justifier d'énormes compromis sur les droits fondamentaux des migrants et d'autres groupes vulnérables.

Le Président de l'ECRI, Jean-Paul Lehners, déclare : « Tout en reconnaissant les difficultés que rencontrent les pays européens, nous devons encore et toujours les encourager à passer à un discours plus équilibré et plus factuel, qui souligne l'utile contribution d'une migration bien gérée, et en particulier les possibilités et les ressources que peuvent apporter les immigrants. »

Gérer la migration tout en respectant les droits de l'homme continue de poser de grandes difficultés à de nombreux États membres, ajoute le rapport. Si l'ECRI a pu constater que plusieurs mesures ont été prises pour faciliter l'intégration des migrants, en particulier dans les domaines du logement, de l'éducation et de l'emploi, les efforts restent pour l'essentiel limités au contrôle de la migration, ce qui risque d'entraver la réussite de l'intégration.

II - L'APCE observera les élections législatives et présidentielle anticipées en Turquie

Suite à une invitation des autorités, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) enverra une délégation composée de 33 membres en Turquie, afin d'observer le déroulement des élections législatives et présidentielle anticipées, aux côtés d'observateurs de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

La délégation, conduite par Olena Sotnyk (Ukraine, ADLE), se rendra dans le pays du 22 au 25 juin, et rencontrera des candidats à la présidence (ou leurs représentants) et des dirigeants et représentants des partis politiques en lice pour les élections législatives anticipées. La délégation rencontrera également le Président et des membres du Conseil suprême des élections, le Conseil suprême de la radio et de la télévision, ainsi que des représentants des médias et de la société civile, avant d'observer le vote le 24 juin.

Un membre de la [Commission de Venise](#) – le groupe d'experts juridiques indépendants du Conseil de l'Europe – fournira un conseil juridique lors de cette visite.

« Les enjeux élevés de ces élections font qu'il est encore plus important pour les autorités turques de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'elles soient libres, équitables, transparentes et conformes aux normes internationales et que l'électorat puisse faire un choix éclairé et avoir confiance dans le système électoral à travers le pays » a souligné la délégation pré-électorale de l'APCE, dans une [déclaration](#) du 31 mai.

III - Réforme de la Convention européenne des droits de l'homme : position et propositions de la Conférence des OING

Position et propositions de la Conférence des OING sur la CEDH

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe souhaite saluer l'initiative de la présidence danoise du Comité des Ministres visant à continuer le processus de réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme, initié à Interlaken en 2010. Cependant, de nombreuses dispositions figurant dans le projet de la Déclaration du 5 février 2018 doivent être modifiées sur le fond et dans son libellé afin de répondre véritablement aux exigences et aux enjeux futurs du système de protection des droits de l'Homme en Europe. La Conférence des OING a transmis sa déclaration et ses propositions aux membres du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme et aux Représentations Permanentes des Etats Membres du Conseil de l'Europe.

IV - Mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'économie

La Commission de l'égalité de l'APCE a défini un grand nombre de mesures que les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient prendre pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans l'économie, que ce soit en tant qu'employées, cadres ou entrepreneuses.

Dans un projet de résolution approuvé aujourd'hui, sur la base d'un rapport d'Elena Centemero (Italie, PPE/DC), la commission a demandé, notamment, la transparence sur les rémunérations, des systèmes de certification attestant qu'une entreprise applique des politiques non discriminatoires, ainsi que des quotas de genre dans les conseils d'administration.

Un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée devrait être atteint grâce à des formules de travail flexibles, des congés parentaux attrayants et des services de garde d'enfants abordables.

Il est également recommandé d'encourager les femmes à reprendre le travail après la maternité, de prévoir des crédits spéciaux pour les femmes chefs d'entreprise, et de mettre en place des programmes de mentorat et d'encadrement pour les femmes d'affaires.

Enfin, il est crucial d'encourager les femmes et les filles à choisir l'éducation et les emplois dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).

V - Activités externes de l'Assemblée Parlementaire

Organisation d'une Conférence régionale à Rabat sur "Le renforcement de l'égalité de genre en politique" : « Les femmes en politique : comment progresser vers l'égalité ? », se tiendra à Rabat le 5 juillet 2018, à l'invitation du Parlement du Maroc, dans le cadre du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et les droits de l'homme dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud III).

La conférence, organisée en coopération avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE sera ouverte aux représentants des Parlements des pays du sud de la Méditerranée et du Proche Orient, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée.

Les discussions porteront sur des sujets tels que l'égalité et la représentation politique des femmes, les mécanismes de promotion de la représentation des femmes, le rôle des partis politiques dans la promotion de la représentation des femmes, ainsi que l'enjeu de l'égalité dans les campagnes électorales.

Les hauts représentants du Parlement et du gouvernement marocain, la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, le 1er Vice-président de la Commission de Venise, la Présidente de la Commission et les membres de sa Sous-commission ad hoc, **ainsi que d'autres organisations et institutions engagées dans les questions de l'égalité, ont été invités à assister à l'événement .**

VI - Forum mondial de la Démocratie 2018

Le Forum mondial de la démocratie aura lieu à Strasbourg du 19-21 novembre 2018. Les laboratoires, cœur du Forum ont pour but cette année de résoudre des problèmes spécifiques liés à l'égalité homme/femme et sont composés d'initiatives présentées puis évaluées par des panels pluridisciplinaires et des participants.

Commissaire aux Droits de l'homme

« C'est maintenant qu'il faut agir ! »

« La santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes sont des droits humains. Toutefois, les femmes en Europe continuent de voir ces droits bafoués ou restreints en raison de lois, politiques et pratiques qui reflètent la persistance de stéréotypes et d'inégalités et d'inégalités des genres. Les Etats doivent s'engager résolument à faire progresser l'égalité de genre dans ce domaine crucial de la vie. Les États sont tenus d'assurer à toutes les femmes des soins et des services de santé sexuelle et reproductive accessibles, abordables et de bonne qualité. » *Niels MUIZNIEKS*

Conférence des OINGs

I - La Présidente de la Conférence des OING demande à la Hongrie de s'abstenir de toute autre action sur le projet de loi 'STOP Soros'

Déclaration d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, concernant "L'ensemble législatif T / 333" (2018 STOP Soros Act) du gouvernement hongrois.

« En tant que Présidente de la Conférence des OING, je suis extrêmement préoccupée par la criminalisation du travail essentiel des ONG dans le domaine des migrations proposée par le projet de loi . La modification du Code pénal par ce projet de loi cible les organisations et les professionnels qui ne font que fournir une assistance légitime et nécessaire aux demandeurs d'asile. En outre, ce projet de loi criminaliserait la «production ou la diffusion de documents d'information» et d'autres «activités organisationnelles» telles que le plaidoyer. A eux seuls, ces deux éléments risquent de porter atteinte aux droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association garantis par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, elle-même la pierre angulaire de l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe.

« J'exhorte le Parlement hongrois à s'abstenir de toute autre action sur le projet de loi T / 333 jusqu'à ce que le prochain avis de la Commission de Venise soit pleinement pris en compte. J'appelle également les autorités hongroises à cesser leur pratique actuelle consistant à stigmatiser et à étiqueter les organisations de la société civile hongroises. »

II - Réforme de la Convention européenne des droits de l'homme : position et propositions de la Conférence des OINGs

Position et propositions de la Conférence des OING sur la CEDH

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe souhaite saluer l'initiative de la présidence danoise du Comité des Ministres visant à continuer le processus de réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme, initié à Interlaken en 2010. Cependant, de nombreuses dispositions figurant dans le projet de la Déclaration du 5 février 2018 doivent être modifiées sur le fond et dans son libellé afin de répondre véritablement aux exigences et aux enjeux futurs du système de protection des droits de l'Homme en Europe. La Conférence des OING a transmis sa déclaration et ses propositions aux membres du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme et aux Représentations Permanentes des Etats Membres du Conseil de l'Europe.

III - Session d'été 22 juin 2018 Strasbourg

Au cours de la session d'été, les organes de la Conférence des OING ont choisi de traiter de sujets nouveaux, pertinents et variés qui seront discutés avec différents acteurs engagés pour les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie.

Brigitte LE GOUIS
Représentante UEF au Conseil de l'Europe
Joëlle HAEUSSER
Suppléante UEF au Conseil de l'Europe